



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8084
20 juillet 1967
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 19 JUILLET 1967 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 4079 du 21 juin 1967, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

Le 15 juin 1967 vers 21 heures, les forces armées thai du poste de Hat Lek ont tiré plusieurs rafales de mitrailleuses et plusieurs fusées éclairantes sur notre poste de Chhné Khsach.

Vers 21 h 30, 4 bâtiments de guerre thai ont violé nos eaux territoriales en restant mouillés à environ 800 mètres de notre poste précité. Ils ont tiré 4 fusées éclairantes et environ 100 obus de mortier. Nos éléments ont riposté par des tirs d'armes individuelles et de mortier 60. L'ennemi n'a cessé son tir que vers 23 heures 40.

Vers 4 heures du matin, les bâtiments ennemis se sont retirés vers Koh Kuth.

Le 16 juin 1967 vers 9 heures, ces mêmes bâtiments renforcés d'un autre ont pris position au même endroit, puis deux d'entre eux ont pris la direction de Koh Kuth et de Klang Yai vers 10 h 10. Vers 19 h 45, l'ennemi a déclenché des tirs de canon sur notre poste.

Vers 20 h 45, les ennemis ont regroupé leurs bâtiments pour un mouillage en ligne devant notre poste de Chhné Khsach.

Le 17 juin 1967, vers une heure du matin, ces 5 bâtiments ont quitté Hat Lek pour se rendre à Koh Kuth et Klang Yai.

Vers 19 h 45, 42 canots de pêche thai escortés par 3 bâtiments de guerre sont venus pratiquer la pêche dans nos eaux territoriales à hauteur du poste de Chhné Khsach. Ces forces navales ont tiré 2 fusées éclairantes pour ensuite mitrailler nos éléments.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une vive protestation contre ces nouveaux actes d'agression armée et de violation délibérées de notre territoire et a exigé du Gouvernement royal de Thaïlande qu'il mette fin sans délai à ces actes criminels de provocation armée sur le territoire khmer.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH